

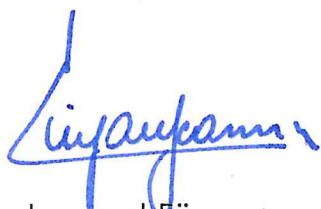
## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 20 mai 2022 a confirmé le règlement temporaire d'urgence de la circulation routière arrêté par le collège échevinal le 25 avril 2022, en raison des travaux de préparation des infrastructures techniques en vue de la future construction d'une éolienne à Bergem au lieu-dit "Mettendall".

Ce règlement communal est déposé à la Mairie au service "Mobilité" conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 24 mai 2022

pour le collège des bourgmestre et échevins,



Jeannot Fürpass  
bourgmestre



Nadine Braconnier  
secrétaire communale